



SAISON 2024-2025 REGLEMENT FESTIVAL FOOT – CHALLENGE U13

ORGANISATION GENERALE, MISE EN ŒUVRE

Qualification des participants :

La phase départementale du FESTIVAL FOOT U13 est réservée aux joueurs LICENCIES AVANT LE 31 JANVIER 2025 de la catégorie U12-U13 (joueurs nés en 2012-2013). 3 joueurs U11 (joueurs nés en 2014) peuvent participer à ce challenge par équipe.

Le nombre de joueurs titulaires d'une licence mutation pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 4 dont 1 muté hors période.

Un joueur ayant déjà participé avec un autre club au Festival Foot U13 dans la même saison ne pourra y participer avec son nouveau club.

Art. 1 : 160 équipes maximum de la catégorie U12/13 de la saison en cours, ayant participées à la phase des brassages (3 plateaux sur 4 à minima) seront engagées.

Toutefois, la commission du foot animation pourra appliquer des restrictions si le nombre total d'équipes éligibles est supérieur à la jauge de 160, d'ores et déjà toutes les équipes (hors équipe #1) engagées tardivement (après la première journée de brassage) ne pourront participer à cette épreuve.

Art. 2 : Les équipes ayant participés au parcours Brassage Accession U13 sont automatiquement inscrites à cette épreuve.

Art. 3 : 32 têtes de série seront désignées selon les critères suivant :

- Les 24 équipes accédant au parcours Accession phase #1
- Les 6 équipes classées 5ème de chaque poule du parcours Accession brassage
- Enfin les 2 meilleurs 6èmes du parcours Accession brassage

Ces 32 têtes de série ne pourront pas se rencontrer au cours du tour préliminaire et seront automatiquement désignées club hôte en charge de l'organisation de leur plateau

Art. 4 : Cette épreuve se compose d'une phase préliminaire, d'un tour qualificatif et d'une journée de clôture composée de 16 équipes incluant **maximum 2 équipes du même club**.

Art. 5 : Pour la phase préliminaire, toutes les équipes, y compris les têtes de séries, seront réparties dans un des 3 chapeaux de secteur : Nord, Centre et Sud. Seul le critère géographique sera pris en compte.

Art. 6 : Les frontières des secteurs géographiques pourront être modifiées et le cas échéant réajustées par la commission en fonction de la répartition des clubs sur le territoire du district à l'issue de la phase de brassage de la saison en cours.

REGLEMENT DU TOUR PRÉLIMINAIRE (1^{ER} TOUR)

Art. 7 : Pour la phase préliminaire, 32 poules seront constituées de 4 équipes à minima. Il pourra y avoir des poules de 4 ou 5 équipes selon les besoins. Les poules seront constituées sur le principe du tirage intégral géographique après avoir désigné les affectations des têtes de série. A noter que chaque équipe désignée par le tirage est affectée à une poule et ne peut en aucun cas être substituée volontairement ou involontairement par une autre équipe du même club sous peine d'exclusion définitive du festival foot et du challenge départemental (Cf. § g de l'Art. 9).



Art. 8 : En cas de désistement ou incapacité du club désigné en lettre A pour accueillir le plateau, le nouveau club recevant sera alors la lettre suivante.

Art. 9 : Le club désigné hôte conformément aux Art. 3 ou Art. 8, devra organiser le plateau selon les modalités décrites à l'Art. 10.

Le club sera responsable du bon déroulement de celui-ci et devra respecter le protocole réglementaire selon les modalités indiquées dans l'Art. 11.

En outre, nous rappelons que le club désigné hôte doit impérativement renvoyer les documents mis à sa disposition et publiés sur le site du district à savoir les feuilles de match, la feuille de plateau ainsi que les feuillets annexes relatant du bon déroulement de la journée **sous un délai de 48 heures** (soit le lundi à 17h30 maximum) par e-mail au district (secretariat@grandvacluse.fff.fr)

Pour rappel, la commission, comme il est d'usage, relance systématiquement les clubs défaillant par téléphone et/ou publication BO. Passé le délai de régularisation indiqué, le club hôte s'expose non seulement à une sanction financière mais aussi une exclusion en cas de qualification pour non-respect des protocoles administratifs.

Art. 10 : Organisation du plateau :

Toutes les équipes s'affrontent une à une dans des matchs secs de :

- 1 x 15 min. (si le plateau comporte 5 équipes),
- 1 x 20 min. (si le plateau comporte 4 équipes),
- 1 x 30 min. (si le plateau comporte 3 équipes),
- 2 x 30 min. (si le plateau comporte 2 équipes).

Chaque résultat est consigné et des points sont attribués selon les critères suivants :

4 pts sont attribués par victoire, **2 pts** pour un nul, **1 pt** par défaite.

Rappel :

En cas de forfait, l'équipe dans cette situation se verra attribuée **0 pt** et perdra la rencontre sur le score de **0-3**

Le classement définitif du plateau est établi selon les critères hiérarchiques suivants :

- a. Plus grand nombre de points.
- b. Différence de but particulier (Goal-average particulier) entre les équipes concernées.
- c. Différence de but général (Goal-average général).
- d. Plus grand nombre de buts marqués.
- e. Plus petit nombre de buts encaissés.
- f. Si malgré tout, il y a toujours une égalité parfaite, les équipes concernées seront départagées par des tirs aux buts (**3 tireurs de base** puis le cas échéant au finish jusqu'à pouvoir déterminer le vainqueur)

L'EQUIPE **1^{ERE}** AU CLASSEMENT EST QUALIFIEE POUR LE TOUR SUIVANT **FESTIVAL FOOT**

L'EQUIPE **2^{EME}** AU CLASSEMENT EST QUALIFIEE POUR LE TOUR SUIVANT **CHALLENGE DEPARTEMENTAL U13**

Art. 11 : Protocole du plateau et rappel règlementaire : (sous la responsabilité du club hôte)

- a. Chaque responsable d'équipe présent sur le plateau doit remettre impérativement à l'organisateur **dès** son arrivée au stade, sa feuille de licences dûment complétée.
- b. Chaque feuille de licences devra comporter à minima :



- Nom, prénom, numéro de licence et le numéro de téléphone de l'éducateur,
 - Nom, prénom, numéro de licence et le numéro de maillot de chaque joueur dans la limite maximum de 12 joueurs par équipe,
 - La signature du l'éducateur.
- c. Chaque responsable d'équipe devra se munir d'une copie des licences en version dématérialisée ou papier de chacun des membres de l'équipe afin de faciliter le contrôle.
- d. Les rencontres ne pourront pas débuter sans que toutes les feuilles de match n'aient été récupérées par l'organisateur responsable du plateau afin que celui-ci puisse effectuer le contrôle d'usage.
- e. Des membres de la Commission Foot Animation et/ou de la Commission Technique pourront être présents aux rencontres pour s'assurer du bon déroulé des protocoles.
- f. Chaque responsable d'équipe s'engage à donner un temps de jeu équitablement réparti entre tous les joueurs présents.
- g. Rappel aux règles d'éthiques et morales de cette épreuve :

L'équipe affectée à une poule ne peut en aucun cas être substituée ou inversée par une autre équipe du même club pour quelques raisons que ce soit.

De façon générale, l'équipe désignée doit être constituée d'un nombre de joueurs minimum ayant participé à la dernière journée jouée précédant le tour préliminaire suivant le tableau suivant :

NB DE JOUEURS PRÉSENTS SUR LA FDM DE MON ÉQUIPE À LA DERNIÈRE JOURNÉE JOUÉE	NB DE JOUEURS DE MON EQUIPE PRÉSENTS SUR LA FDM AU TOUR PRÉLIMINAIRE FESTIVAL FOOT
8	6
9	7
10	8
11	9
12	10

Ex :

Mon équipe a joué le week-end précédent, sur ma fdm il y avait 10 joueurs	Je dois avoir sur ma fdm le jour de l'épreuve au moins 8 joueurs du week-end précédent
Mon équipe n'a joué le week-end précédent (intempéries, report, exempt, ...) alors qu'il y avait des matchs programmés, sur ma fdm du dernier match joué il y avait 11 joueurs	Je dois avoir sur ma fdm le jour de l'épreuve au moins 9 joueurs de la fdm du dernier match joué
Mon équipe joue le week-end précédent mais a rattrapé un match en retard le mercredi juste avant le tour préliminaire, sur ma fdm il y avait 12 joueurs	Je dois avoir sur ma fdm le jour de l'épreuve au moins 10 joueurs de la fdm du mercredi où mon équipe a rattrapé sa rencontre

ATTENTION RAPPEL :

- **Un joueur inscrit sur la feuille de match, ne portant aucune mention rayé et/ou abs est de facto considéré comme un joueur présent ayant participé au plateau**

Des vérifications et recoupements d'informations seront effectués sur les différents documents de la catégorie transmis au district par les membres de la commission. S'il s'avère que des irrégularités sont constatées, l'équipe ou les équipes incriminées (voire le club) pourraient être exclues du festival foot et du challenge pour non-respect de la charte éthique et morale ; dans ce cas le § I du présent article s'appliquerait pour désigner le club repêché.



- h. En cas de report d'un plateau du tour préliminaire, les joueurs ayant déjà participé au tour préliminaire, sous quelle forme que ce soit, ne pourront jouer sur le plateau reporté.
- i. En cas de forfait d'une ou plusieurs équipes de mon club engagées dans le tour préliminaire, les joueurs habituels de cette ou ces équipes en situation de forfait, peuvent participer à cette épreuve mais sous conditions (cf. à l'Art. 11 § g).
- j. Dans la situation où le protocole ne serait pas suivi, ou qu'une ou plusieurs irrégularités seraient constatées, le ou les équipes en situation de fraude pourraient se voir exclues définitivement du challenge ou du festival foot.
- k. Si l'organisateur ou un responsable d'équipe constate une irrégularité, il doit utiliser la partie observation de la feuille du plateau pour exprimer les réserves.
De plus, il est obligatoire d'envoyer en parallèle un mail circonstancié à la Commission Foot Animation sous 48 heures maximum.
Ce litige sera alors étudié par les instances compétentes, l'équipe mise en cause pourra si l'infraction est avérée être exclue et disqualifiée de l'épreuve.
- l. En cas d'exclusion d'une équipe qualifiée, l'équipe classée à la place suivante dans le groupe concerné sera repêchée pour le tour suivant.

REGLEMENT DU TOUR QUALIFICATIF (2^{EME} TOUR)

Art. 12 : 32 équipes étant qualifiées pour le tour qualificatif de chaque épreuve, 8 poules de 4 équipes seront constituées sur le principe du tirage intégral.

L'équipe hôte du plateau sera désignée par la lettre A où selon le principe décrit à l'Art. 8

Art. 13 : Le club désigné hôte devra organiser le plateau selon les modalités indiquées à l'Art. 14. Ce club sera responsable du bon déroulement de celui-ci et devra respecter le protocole réglementaire selon les modalités indiquées dans l'Art. 16.

En outre, nous rappelons que le club désigné hôte doit impérativement renvoyer les documents mis à sa disposition et publiés sur le site du district à savoir les feuilles de match, la feuille de plateau ainsi que les feuillets annexes relatant du bon déroulement de la journée **sous un délai de 48 heures** (soit le lundi à 17h30 maximum) par e-mail au district (secretariat@grandvaucluse.fff.fr)

Pour rappel, la commission, comme il est d'usage, relance systématiquement les clubs défailant par téléphone et/ou publication BO. Passé le délai de régularisation, le club hôte s'expose non seulement à une sanction financière mais aussi une exclusion en cas de qualification pour non-respect des protocoles administratifs.

Art. 14 : Organisation du plateau :

Toutes les équipes s'affrontent une à une dans des matchs secs de :

- 1 x 20 min. (si le plateau comporte 4 équipes),
- 1 x 30 min. (si le plateau comporte 3 équipes),
- 2 x 30 min. (si le plateau comporte 2 équipes).

Chaque résultat est consigné et des points sont attribués selon les critères suivants :

4 pts sont attribués par victoire, **2 pts** pour un nul, **1 pt** par défaite.

Rappel :

En cas de forfait, l'équipe dans cette situation se verra attribuée **0 pt** et perdra la rencontre sur le score de **0-3**

Le classement définitif du plateau est établi selon les critères hiérarchiques suivants :



- a. Plus grand nombre de points.
- b. Différence de but particulier (Goal-average particulier) entre les équipes concernées.
- c. Différence de but général (Goal-average général).
- d. Plus grand nombre de buts marqués.
- e. Plus petit nombre de buts encaissés.
- f. Si malgré tout, il y a toujours une égalité parfaite, les équipes concernées seront départagées par des tirs aux buts (**3 tireurs de base** puis le cas échéant au finish jusqu'à pouvoir déterminer le vainqueur)

LES ÉQUIPES 1^{ERE} ET 2^{EME} AU CLASSEMENT SONT QUALIFIÉES POUR LA FINALE DE LEUR ÉPREUVE (FINALE DEPARTEMENTALE FESTIVAL FOOT OU CHALLENGE DEPARTEMENTAL U13)

(SOUS RESERVE DE VALIDATION DE LA LISTE DEFINITIVE DES 16 EQUIPES QUALIFIEES SELON LA REGLE DECRITE DANS L'ART. 2 ET 13)

Art. 15 : Protocole de la règle « maximum 2 équipes du même club à la journée de clôture » :

Si un club parvient à qualifier plus de 2 équipes pour la journée de clôture, il ne pourra en inscrire que 2 maximum.

Pour déterminer la hiérarchie dans le même club, un classement sera établi sur le principe décrit dans l'Art. 14 pour le tour qualificatif, en cas d'égalité parfaite les éléments de la phase préliminaire décrit dans l'Art. 10 seront ajoutés pour déterminer le nouveau classement interne.

S'il y a toujours égalité parfaite, un tirage au sort sera effectué pour déterminer la hiérarchie définitive. L'équipe ne pouvant accéder à la journée de clôture, laissera sa place à l'équipe finissant à la place suivante dans le groupe concerné, cette équipe sera repêchée pour la journée de clôture.

Art. 16 : Protocole du plateau et rappel règlementaire : (sous la responsabilité du club hôte)

- a. Chaque responsable d'équipe présent sur le plateau doit remettre impérativement à l'organisateur **dès** son arrivée au stade, sa feuille de licences dûment complétée.
- b. Chaque feuille de licences devra comporter à minima :
 - Nom, prénom, numéro de licence et le numéro de téléphone de l'éducateur,
 - Nom, prénom, numéro de licence et le numéro de maillot de chaque joueur dans la limite maximum de 12 joueurs par équipe,
 - La signature de l'éducateur.
- c. Chaque responsable d'équipe devra se munir d'une copie des licences en version dématérialisée ou papier de chacun des membres de l'équipe afin de faciliter le contrôle.
- d. Les rencontres ne pourront pas débuter sans que toutes les feuilles de match n'aient été récupérées par l'organisateur responsable du plateau afin que celui-ci puisse effectuer le contrôle d'usage.
- e. Des membres de la Commission Foot Animation et/ou de la Commission Technique pourront être présents aux rencontres pour s'assurer du bon déroulé des protocoles.
- f. Chaque responsable d'équipe s'engage à donner un temps de jeu équitablement réparti entre tous les joueurs présents.
- g. Rappel aux règles d'éthiques et morales de cette épreuve : l'équipe affectée à une poule ne peut en aucun cas être substituée ou inversée par une autre équipe du même club pour quelques raisons que ce soit.

De façon générale, l'équipe désignée doit être constituée d'un nombre de joueurs minimum ayant participé au tour précédent de l'épreuve selon le tableau suivant :



NB DE JOUEURS PRÉSENTS SUR LA FDM DE MON ÉQUIPE AU TOUR PRECEDENT	NB DE JOUEURS DE MON EQUIPE PRÉSENTS SUR LA FDM AU TOUR QUALIFICATIF DE L'EPREUVE
8	6
9	7
10	8
11	9
12	10

Ex :

Lors du tour précédent, sur la fdm de mon équipe il y avait 10 joueurs	Je dois avoir sur ma fdm le jour du tour qualificatif au moins 8 joueurs du tour précédent
--	--

ATTENTION RAPPEL :

Un joueur inscrit sur la feuille de match, ne portant aucune mention rayé et/ou abs est de facto considéré comme un joueur présent ayant participé au plateau

Des vérifications et recoupements d'informations seront effectués sur les différents documents de la catégorie transmis au district par les membres de la commission. S'il s'avère que des irrégularités sont constatées, l'équipe ou les équipes incriminées (voire le club) pourraient être exclues du challenge pour non-respect de la charte éthique et morale ; dans ce cas le § k du présent article s'appliquerait pour désigner le club repêché.

h. La participation des joueurs, dans un même club, sur les différentes phases est limitée :

Lors du tour qualificatif, par principe : ne pourra participer à une rencontre de ce tour qualificatif d'une équipe inférieure, le joueur qui a déjà disputé une rencontre du tour préliminaire avec une des équipes supérieures de son club.

Par exception, deux joueurs maximums ayant disputé une rencontre officielle avec une des équipes supérieures de son club pourra participer à une rencontre en équipe inférieure, sans néanmoins contrevenir au présent règlement.

- i. En cas de forfait d'une ou plusieurs équipes de mon club engagées dans le tour qualificatif, les joueurs habituels de cette ou ces équipes en situation de forfait, peuvent participer à cette épreuve mais sous conditions (cf. à l'Art. 16 § g).
- j. En cas de report d'un plateau du tour qualificatif, les joueurs ayant déjà participés au tour qualificatif, sous quelle forme que ce soit, ne pourront pas jouer sur le plateau reporté.**
- k. Dans la situation où le protocole ne serait pas suivi, ou qu'une ou plusieurs irrégularités seraient constatées, le ou les équipes en situation de fraude pourraient se voir exclues définitivement du challenge.
- l. Si l'organisateur ou un responsable d'équipe constate une irrégularité, il doit utiliser la partie observation de la feuille du plateau pour exprimer les réserves. De plus, il est obligatoire d'envoyer en parallèle un mail circonstancié à la Commission Foot Animation sous 48 heures maximum.
Ce litige sera alors étudié par les instances compétentes, l'équipe mise en cause pourra si l'infraction est avérée être exclue et disqualifiée de l'épreuve.
- m. En cas d'exclusion d'une équipe qualifiée, l'équipe classée à la place suivante dans le groupe concerné sera repêchée pour le tour suivant.